



DELIBERATION
N° CM 23/028/2023

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 28 mars 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 22 mars, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas PIOT

• Budget Primitif 2023 – Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L2343-2,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la commune adopté par délibération du 22/03/2022,

Vu les Commissions Finances réunies les 12/12/2022, 23/01/2023 et 9/03/2023,

Vu la délibération de ce jour décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Vu la délibération de ce jour fixant le taux des taxes communales pour l'année 2023,

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du 7 février 2023,

Considérant le projet de budget primitif 2023 de la Commune s'établissant comme suit :

Entendu l'exposé de Madame Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, Adjointe au Maire,

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 980 737.87 €	5 980 737.87 €
INVESTISSEMENT	4 347 066.75 €	4 347 066.75 €
TOTAL	10 327 804.62 €	10 327 804.62 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ ABSOLUE (3 voix contre : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)

- **Approuve** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023.

- **Donne** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer les virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèreraient nécessaires, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel.

Le 30 mars 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

